



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 131

Texte de la question

M. Jean de Gaulle appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la délinquance à Paris, au cours des derniers mois et, notamment, sur la transformation inquiétante de ses caractéristiques. En valeur absolue, selon les statistiques établies par le service des archives et traitement de l'information de la préfecture de police de Paris, le nombre des crimes et des délits commis en 1997 par rapport à 1996, a baissé de 1,05 %. En 1996, la délinquance avait régressé de 6,26 % par rapport à 1995 qui, elle-même était en recul de 6,21 % par rapport à 1994. Il s'agit donc là d'un résultat décevant, qui de surcroît, ne doit pas masquer une forte progression des atteintes aux personnes, c'est-à-dire en réalité des actes de violence. En effet, si l'on peut constater, au vu des statistiques, une diminution des atteintes aux biens, malheureusement les atteintes aux personnes ont cru de près de 4 % dans la capitale et d'une manière plus significative encore dans certains arrondissements de l'est parisien : plus de 42 % dans le XXe et plus 41 % dans le XIe. Un tel constat appelle du Gouvernement une réponse à la fois ferme et urgente, afin de rétablir une réelle sécurité dans les rues parisiennes. Il est patent qu'il existe une corrélation évidente entre l'augmentation de la délinquance et la diminution du nombre d'agents affectés au service de l'îlotage. Aussi, lui demande-t-il s'il est exact que la création justifiée d'une brigade VTT dans le bois de Vincennes s'est traduite par une diminution du nombre des îlotiers dans le reste du XIe arrondissement et que les mouvements internes de personnel se sont effectués au détriment de la capitale. A cet égard, il souhaiterait qu'il lui indique l'évolution des effectifs de police affectés au XIe arrondissement au cours des trois dernières années. Plus généralement il aimerait connaître les mesures qu'il entend prendre pour faire respecter le droit à la sécurité à Paris et plus particulièrement dans le XIe arrondissement.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean de Gaulle a présenté une question, n° 131, ainsi rédigée :

«M. Jean de Gaulle appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la délinquance à Paris, au cours de ces derniers mois et, notamment, sur la transformation inquiétante de ses caractéristiques. En valeur absolue, selon les statistiques établies par le service des archives et traitement de l'information de la préfecture de police de Paris, le nombre des crimes et des délits commis en 1997 par rapport à 1996 a baissé de 1,05 %. En 1996, la délinquance avait régressé de 6,26 % par rapport à 1995, qui, elle-même, était en recul de 6,21 % par rapport à 1994. Il s'agit donc là d'un résultat décevant, qui de surcroît ne doit pas masquer une forte progression des atteintes aux personnes, c'est-à-dire en réalité des actes de violence. En effet, si l'on peut constater, au vu des statistiques, une diminution des atteintes aux biens, malheureusement les atteintes aux personnes ont crû de près de 4 % dans la capitale et d'une manière plus significative encore dans certains arrondissements de l'est parisien: plus 42 % dans le XXe et plus 41 % dans le XIe. Un tel constat appelle du Gouvernement une réponse à la fois ferme et urgente, afin de rétablir une réelle sécurité dans les rues parisiennes. Il est patent qu'il existe une corrélation évidente entre l'augmentation de la délinquance et la diminution du nombre d'agents affectés au service de l'îlotage. Aussi lui demande-t-il s'il est exact que la création justifiée d'une brigade VTT dans le bois de Vincennes s'est traduite par une diminution du nombre des

îlotiers dans le reste du XIIe arrondissement et que les mouvements internes de personnel se sont effectués au détriment de la capitale. A cet égard, il souhaiterait qu'il lui indique l'évolution des effectifs de police affectés au XIIe arrondissement au cours des trois dernières années. Plus généralement, il aimerait connaître les mesures qu'il entend prendre pour faire respecter le droit à la sécurité à Paris et plus particulièrement dans le XIIe arrondissement.»

La parole est à M. Jean de Gaulle, pour exposer sa question.

M. Jean de Gaulle. Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question porte sur l'évolution de la délinquance à Paris, et notamment sur la transformation inquiétante de ses caractéristiques.

En effet, selon les statistiques établies par la préfecture de police de Paris, le nombre des crimes et des délits commis en 1997 par rapport à 1996 a baissé d'un peu plus de 1 %. J'observe qu'en 1996 la délinquance avait régressé de quelque 6,3 % par rapport à celle de 1995 qui, elle-même, était en recul de 6,2 % par rapport à 1994. Il s'agit donc d'un résultat décevant qui, de surcroît, ne doit pas masquer une forte progression des atteintes aux personnes, c'est-à-dire en réalité des actes de violence.

En effet, si l'on peut constater au vu des statistiques une diminution des atteintes aux biens, malheureusement les atteintes aux personnes ont crû de près de 4 % dans la capitale et d'une manière plus significative encore dans certains arrondissements de l'est parisien: plus 42 % dans le XXe arrondissement et plus 41 % dans le XIIe.

Vous en conviendrez avec moi, monsieur le ministre, un tel constat appelle du Gouvernement une réponse à la fois ferme et urgente afin de rétablir une réelle sécurité dans les rues parisiennes. J'ajoute qu'il existe une corrélation évidente entre l'augmentation de la délinquance et la diminution du nombre d'agents affectés au service de l'îlotage.

Je vous poserai donc trois questions. Tout d'abord, est-il exact que la création justifiée d'une brigade VTT s'est traduite par une diminution du nombre des îlotiers dans le reste du XIIe arrondissement ? Ensuite, est-il vrai que les mouvements internes de personnel se sont effectués au détriment de la capitale ? A cet égard, pourriez-vous m'indiquer l'évolution des effectifs de police affectés au XIIe arrondissement au cours des trois dernières années ? Enfin, quelles sont plus généralement les mesures que vous entendez prendre pour faire respecter le droit à la sécurité à Paris, et plus particulièrement dans cet arrondissement ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez attiré fort justement mon attention sur un certain nombre de problèmes dont l'augmentation des actes de violence envers les personnes constatée dans la capitale et notamment dans le XIIe arrondissement.

Vous le savez, j'ai donné des directives pour que la préfecture de police réfléchisse à son organisation en vue de mieux tenir compte des besoins de sécurité exprimés au quotidien par la populations. En effet, il lui incombe d'assurer non seulement l'ordre public mais également la sécurité de la population. Cette réforme a été engagée et M. le préfet de police me tient régulièrement au courant de son évolution. Les études devraient permettre d'arrêter des décisions à la fin de cette année.

Par ailleurs, j'ai affecté 900 adjoints de sécurité à la capitale. Ainsi, les effectifs seront renforcés, notamment dans le XIIe arrondissement qui a subi effectivement un petit tassement du nombre des policiers auxiliaires puisque ils sont passés de trente en 1996 à vingt et un en 1997. Mais cette baisse est très largement liée à la suspension du service national, dans laquelle, vous le savez, je ne suis vraiment pour rien ! (Sourires.)

Plusieurs types de mesures sont mises en oeuvre.

D'abord, nous cherchons à optimiser les moyens opérationnels en gérant les unités de manière plus dynamique sur le terrain.

Vous avez évoqué la brigade VTT du bois de Vincennes. Je tiens à vous préciser que, pendant la période hivernale, une seule patrouille VTT est maintenue, ce qui veut dire que les effectifs rendus ainsi disponibles peuvent être redéployés, notamment sur divers points sensibles de l'arrondissement: nouvelles ZAC, parkings souterrains. De la même manière, des sections légères d'intervention des six compagnies de district ont pu être redéployées en mission de sécurisation.

Une compagnie de CRS est constamment affectée à cette tâche de sécurisation notamment pour mettre en place et compléter un dispositif anti-hold-up mis en place le 13 décembre 1997 et visant plus particulièrement les centres commerciaux, les galeries marchandes, les marchés et les gares. En outre, une compagnie de CRS est engagée dans une mission ponctuelle de sécurisation sur l'ensemble de la capitale à l'occasion du ramadan.

L'îlotage est réadapté à travers un redécoupage mieux ciblé des îlots, et une réorganisation des horaires de travail doit permettre d'augmenter les moyens engagés sur le terrain.

Enfin, nous avons engagé une action de prévention, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, aux abords des établissements scolaires pour ce qui concerne la police nationale, à l'intérieur des établissements pour ce qui concerne les agents recrutés par l'éducation nationale elle-même. L'action de prévention vise également certaines catégories sociales particulièrement exposées: personnes âgées, gardiens d'immeuble, pharmaciens, débitants de tabac, chauffeurs de taxi.

Je voudrais vous donner quelques chiffres concernant le commissariat du XII^e arrondissement: les officiers gradés sont passés de soixante-sept en 1995 à soixante-huit en 1997, et les gardiens de 272 à 270. L'effectif global du commissariat est donc resté stable et nous allons enfin pouvoir le renforcer grâce aux adjoints de sécurité. Alors que les contrats locaux de sécurité vont être élaborés au niveau de la ville de Paris, il nous faut réfléchir au ciblage sur les arrondissements sensibles parmi lesquels je considère, bien entendu, que le vôtre figure.

Voilà, monsieur le député, les dispositions qui sont prises. Il s'agit d'un redéploiement d'ensemble qui naturellement, ne peut se faire en l'espace de quelques semaines.

M. le président. La parole est à M. Jean de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces éléments de réponse. Je souhaiterais toutefois que vous puissiez m'indiquer ultérieurement l'évolution des effectifs de police sur l'ensemble de la capitale au cours des trois dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 131

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 1998, page 470

Réponse publiée le : 28 janvier 1998, page 549

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 1998